

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre le Conseil Municipal dûment convoqué le six septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bellevigny sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAUD, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
BRIAUD Philippe	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
PLISSON Régis	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick		X		PAVAGEAU Didier
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
FLEURY Félix	X			
ROTUREAU Jacky	X			
PAVAGEAU Didier	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky		X		VILMUS Marie- Dominique
TENET Christiane	X			
COCAULT Gaëlle			X	
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
GOBIN Sonia	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
DUBOIS Florent	X			
VRIGNAUD Nadège	X			À partir de la délibération 05
CACHO SANCHEZ Jorge	X			À partir de la Délibération 05
VILLETTE Anne-Sophie		X		LARDIÈRE Jean-Luc
BATY Annabelle	X			
ROUBY Guillaume	X			
DORGE Anne		X		
LEGOTH Mylène	X			

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Michel ALLAIN et Didier PAVAGEAU
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	28
Pouvoirs	3
Quorum	17

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 18 JUILLET 2023 :

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- MARCHÉ « RÉNOVATION THERMIQUE DE 3 BÂTIMENTS À SALIGNY » : AVENANTS

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les avenants aux travaux pour la rénovation thermique des bâtiments à Saligny.

Ils concernent :

Lots	Entreprises	Total travaux marché					% augmentation
		HT	Avenant 1	Avenant 2	Total HT	Total TTC	
Lot 05	MCPA	67 583,25	2 761,87		70 345,12	84 414,14	4,09%
Lot 06	LE RABOT VENDEEN	46 985,03	3 459,04		50 444,07	60 532,88	7,36%
Lot 08	GALLO	22 691,10	524,36		23 215,46	27 858,55	2,31%
Lot 10	ISOLYA	53 033,13	759,73	13 580,81	67 373,67	80 848,40	27,04%
Lot 15	EVPR	41 319,00	296,40	7 219,60	48 835,00	58 602,00	18,19%
		231 611,51 €	7 801,40 €	20 800,41 €	260 213,32 €	312 255,98 €	12,35%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants présentés ci-dessus.

2- DÉCISIONS MODIFICATIVES DE CRÉDITS N° 2 – BUDGET GÉNÉRAL – 11700

DÉLIBÉRATION 02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative de crédits élaboré par la commission "Finances", pour ajuster les crédits budgétaires votés dans le cadre du budget primitif 2023.

1- BUDGET "GENERAL - 11700"

Section d'investissement

Opération	Chapitre / Article	Fonction	Dépenses	Recettes
OPFI Opération Financière				
10 / 10226	Taxe d'aménagement	01	+ 3 000,00 €	
10 / 10226	Taxe d'aménagement	01		+ 3 000,00 €
TOTAL section d'Investissement			+ 3 000,00 €	+ 3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives de crédits présentées ci-dessus.

3- VERSEMENT D'UN ACOMPTE AUX ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES – ANNÉE 2023/2024

DÉLIBÉRATION 03

En ce début d'année scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal comme les années précédentes, de voter un acompte au titre de la subvention "fournitures scolaires" 2023/2024 pour les écoles privées de BELLEVIGNY.

Il propose de verser environ 50 % de la subvention accordée pour l'année scolaire 2022/2023, soit :

- École privée Belleville (OGEC) : 3 700,00 €
- École privée Saligny (OGEC) : 3 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de verser un acompte de la subvention « fournitures scolaires » pour les écoles privées.

4- ESPACE CHARETTE – LOCAUX DES ASSOCIATIONS CULTURELLES : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

DÉLIBÉRATION 04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre concernant les locaux des associations culturelles à l'Espace Charette.

Deux architectes ont déposé leur candidature.

Après analyse de leur offre et conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, c'est l'offre du cabinet Diagonale du Poiré sur Vie qui est la mieux disante avec une mission de base s'élevant à 42 000,00 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De retenir l'offre du cabinet Diagonale
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce marché.

5- LOCAL 1 RUE DES PRIMEVÈRES – AMÉNAGEMENT D'UN IMMEUBLE : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

DÉLIBÉRATION 05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre le local situé au 1 rue des Primevères pour la création de 4 logements et d'une salle de réunions.

Deux architectes ont déposé leur candidature.

Après analyse de leur offre et conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, c'est l'offre du cabinet Diagonale du Poiré sur Vie qui est la mieux disante avec une mission de base s'élevant à 68 400,00 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De retenir l'offre du cabinet Diagonale
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce marché.


6- LOTISSEMENT « LES TONNELLES » : RÉSULTATION DE LA 2^{ÈME} CONSULTATION POUR LA VIABILISATION (LOT 02 – ESPACES VERTS) DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres avait été lancé pour la viabilisation du lotissement « les Tonnelles ».

Seul le lot 1 (travaux VRD) avait été attribué (Ets SEDEP). Une seconde consultation sous forme de demande de devis « restreint » a été lancée.

➔ RÉSULTATS

Lot 02 – Travaux Espaces Verts

Ets	Tranche 1	Tranche 2	TOTAL	Note obtenue
	Montant HT (AE)	Montant HT (AE)		
ARBORA	114 788,15	91 976,05	206 764,20	8,67
 SARL MARMIN ESPACES VERTS	84 828,50	76 064,90	160 893,40	9,80
CAJEV	131 763,02	108 063,74	239 826,76	7,32

La SARL Marmin Espaces Verts est à la moins disante avec une offre à 160 893,40 €uros et une note de 9,80/10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'attribution du marché à la SARL MARMIN Espaces Verts et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce marché.

7- LOTISSEMENT « LES TONNELLES » : DÉNOMINATION DES VOIES DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de nommer les voies du futur lotissement « les Tonnelles ».

Il propose de choisir des noms de femmes car celles-ci sont sous représentées dans la dénomination des rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et mandate la commission Urbanisme Cadre de Vie pour choisir et proposer les noms des rues.

8- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS LOCAUX DÉLIBÉRATION 08

Monsieur le Maire rappelle que l'article 208 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Cette mission de conseil vise à sensibiliser les élus et contribue à prévenir les risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité.

Monsieur le Maire informe qu'il appartient à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Elles peuvent être, selon les cas, assurées par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- Un collège, composé de personnes répondant aux conditions ci-dessus. Celui-ci adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement. (Article R 1111-1-A du CGCT).

Ainsi, il peut s'agir d'une ou plusieurs personnes. Elles ne doivent pas exercer un mandat d'élu local au sein des collectivités dans lesquelles elles seront désignées. A défaut, le ou les référents ne doivent plus exercer de mandat depuis au moins trois ans et ne doivent pas être agent de la collectivité, ni être en conflit d'intérêt avec elle.

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) a pris contact avec certains partenaires institutionnels pour établir une liste de personnes qualifiées que les collectivités peuvent désigner.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
- VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023,
- VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- VU la liste proposée par l'AMPCV mise à jour régulièrement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (27 voix pour ; 1 abstention) :

- Désigne en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste, à savoir :
 - **Monsieur Jean-François MOLLA**
Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes.
 - **Monsieur Bertrand FAURE**
Professeur de droit public à la faculté et responsable du master « collectivités territoriales »
 - **Monsieur Bruno LORFEUVRE**
Administrateur des Finances Publiques adjoint

Uniquement en formation collégiale

- **Monsieur Bernard MADELAINE**
Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes
- Décide que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.
- Fixe les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
- La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
 - L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité.
 - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
 - La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.
- Décide que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes :
- Dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande
 - Par écrit
- Décide que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : salle de travail.
- Fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :
- 80 €uros par personne et par dossier,
 - 300 €uros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
 - 200 €uros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.
- Décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement, sur justificatifs, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.
- Décide que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

9- RÉORGANISATION DES MARCHÉS ET FOIRES

DÉLIBÉRATION 09

La Commission « marchés et foires » propose d'ouvrir la possibilité d'accueillir des commerçants le vendredi matin.

Un poissonnier serait actuellement intéressé pour venir à ce moment.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer les jours et horaires de marché :

→ Marchés (commerces alimentaires) :

✓ Mercredi	:	16 H00 – 19 H 30
✓ Vendredi	:	9 H 00 – 12 H 30
✓ Samedi	:	9 H 00 - 12 H 30
✓ Dimanche	:	9 H 00 – 12 H 30

→ Foires (commerces alimentaires et non alimentaires) :

✓ 2^{ème} mercredi de chaque mois : 16 H00 – 19 H 30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette nouvelle organisation.

10- DÉCISION DU MAIRE

↻ Information sur les devis signés :

↪ *Vendée Informatique* Changement serveur informatique Mairie 13 644,00 € TTC

11- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

→ Commune déléguée de Belleville sur Vie

- ✓ Parcelle 019 AK 280
M. & Mme Maurice PICAUVILLE → M. & Mme Laurent PICAUVILLE
- ✓ Parcelles 019 ZB 622 – 019 ZB 624
TEOFIL → SCI DU PETIT LOGIS
- ✓ Parcelle 019 AI 217
M. Lionel ROCHETEAU → M. Jérémy BARON
- ✓ Parcelle 019 AK 115
Consorts BROSSARD → M. Anthony PRAT & Mme Fiona TOPALOFF
- ✓ Parcelle 019 AC 417
M. & Mme Nicolas LE NEZET → M. & Mme Anthony PIBERNE

→ Commune déléguée de Saligny

- ✓ Parcelle 279 ZW 524
M. & Mme Karim KASMI → Mme Kaoutar EL FTOUHI
- ✓ Parcelles 279 AB 011 – 279 AB 196
Consorts VIOLLEAU → M. Fabien LENZI & Mme Carole YVIN
- ✓ Parcelles 279 AC 236 – 279 AC 255 (1/2 ind. en propriété ; l'autre moitié restant à Mme GAUTREAU)
M. Franck GAUTREAU → Mme Maryline DAUDE
- ✓ Parcelle 279 AB 193
M. Jimmy SAUSSEAU → M. Dany SAUSSEAU
- ✓ Parcelles 279 AC 140 – 279 AC 139 – 279 AC 271
Consorts MAGAUD → MILLIET Aménagement
- ✓ Parcelles 279 AC 150 – 279 AC 152
Consorts GIRARD → MILLIET Aménagement

→ *Pour information, parcelles situées en Zone UE (compétence CC Vie et Boulogne)*

- ✓ Parcelle 279 ZT 179
SCI REAL → JAD INVESTISSEMENT
- ✓ Parcelle 019 ZL 082
SAS IRISO → SCI LOCA M

12- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Intercommunalité (Jacky ROTUREAU)

Jacky ROTUREAU présent les actualités de la Communauté de Communes :

- Commercialisation de la zone d'activités « Chantemerle » à Bellevigny
 - ✓ Implantation prochaine de :
 - SEFA Couture,
 - MEDIACO Levage
- Réflexion sur la mise en œuvre du « bail à construction » proposé aux entreprises au lieu de la vente du foncier
- Incidence de la loi « Climat et résilience » sur les surfaces constructibles inscrites au PLUIH
 - ✓ **Obligation de Modifier le PLUIH avant 2026 afin de réduire de 40% les surfaces constructibles** inscrites au niveau des activités économique et de l'habitat.
 - 130 HA dédiés à l'économie lors de l'élaboration de PLUIH à réduire de 40% (52 ha) = 78 HA
 - 59 HA commercialisés depuis 2020
 - il ne resterait aujourd'hui que 20 à 25 HA disponibles à l'horizon 2030.
 - Incidence pour Bellevigny : 10 HA à réduire de la zone Economique, à reclasser en zone Agricole.
- Démarche de réduction identique pour la zone du PLUIH dédiée à l'habitat
- Développement durable et mobilité

La loi d'accélération des énergies renouvelables (Loi ENR) nous impose de réaliser un zonage sur l'ensemble des 15 communes pour accélérer la démarche :

 - Le Photovoltaïque en toiture, la géothermie et la méthanisation (ensemble du territoire)
 - L'Eolien (Zone définie par la modification du PLUIH en cours d'approbation)
 - Le Photovoltaïque au sol (Friches et zones polluées)
 - L'Agrivoltaïsme (attente des décrets d'application et des orientations départementales)

Objectif de production ENR à atteindre au niveau régional
- Utilisation du service de transport urbain avec Roche Agglo et la Région
 - ✓ Utilisation par les salariés d'Actipôle Est et Ouest de la navette de Bus desservant Beaupuy.
 - ✓ 2 Points d'arrêt au niveau d'Hydrokit et de l'Etancheur.
 - ✓ Coût annuel forfaitaire de 3 500 € pour CCVB.
- Forum bien vieillir à domicile copiloté par de Département et la CCVB :
 - ✓ Mardi 17 Octobre 2023 de 13h30 à 18h00 à la salle des fêtes de Belleville sur Vie

B- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT)

Nicole DURAND-GAUVRIT évoque les travaux en cours :

- Boulevard de l'Industrie
- Route de Lande Blanche : réfection de la voirie
- La Croisée du Pâtis : réfection de la voirie
- La Noue : accès séparé pour l'exploitation

Nicole DURAND-GAUVRIT évoque également les projets de liaison douce :

- RD 6
- RD 78
- RD 101
- Rue des Anémones

Elle évoque également les stationnements sur trottoirs et la verbalisation par la Gendarmerie.

Nicole DURAND-GAUVRIT présente les projets de création de stationnements .

La Commission met en place systématiquement des stationnements sur voirie quand cela est possible lors des travaux de réfection de trottoirs.

Elle présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du chemin des Loups et de la rue des Biches.

C- Sports-Vie Associative

Monsieur le Maire présente le cadre de l'organisation de la Joséphine qui se déroulera du 30 septembre au 8 octobre. Deux parcours sont proposés, le premier de 4,4 km et le second de 10 km.

D- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal :

- EHPAD l'Orée du Bocage
 - ✓ La Fête des Familles organisée le 16 septembre
 - ✓ Le début des travaux d'extension débuteront le 18 septembre
- La Semaine Bleue
 - ✓ 21 personnes se sont inscrites pour la sortie à Pornic
 - ✓ 25 personnes se sont inscrites pour les exercices cérébraux
- Le Forum « bien vieillir à domicile »
 - ✓ Le mardi 17 octobre de 13 heures 30 à 18 heures à la salle des fêtes

Sébastien BONNET informe le Conseil Municipal sur le téléthon 2023 avec l'organisation des 24 heures de belote.

E- Marchés et foires. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal :

- De la reprise de la livraison des colis de poissons le 13 septembre
- De l'arrivée d'un poissonnier le vendredi matin : Au retour de la pêche

Il a été proposé aux associations qui le souhaiteraient d'organiser des animations, ventes... pour dynamiser le marché.

F- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU présente au Conseil Municipal :

→ les effectifs scolaires

		Rentrée 2023/2024
ÉCOLES PRIMAIRES	Maternelle Publique Les Chaumes	69
	Elémentaire Publique Les Chaumes	121
	Total	190
	Maternelle Publique le Sablier du Frêne	52
	Elémentaire Publique Le Sablier du Frêne	88
	Total	140
	Maternelle Privée St Augustin	71
	Elémentaire Privée St Augustin	115
	Total	186
	Maternelle Privée Le Sacré Cœur	46
Elémentaire Privée Le Sacré Cœur	79	
Total	125	
TOTAL ÉCOLES PRIMAIRES		641
COLLEGE	6 ^{ème}	163
	5 ^{ème}	158
	4 ^{ème}	172
	3 ^{ème}	141
	Total	634
TOTAL ELEVES		1275

→ les effectifs de la restauration scolaire

	Nb enfants
Restaurant scolaire les Chaumes	165
Restaurant scolaire Saligny	252
TOTAL	417

Sophie PLISSONNEAU évoque toutes les actions proposées par la CC Vie et Boulogne aux écoles primaires : piscine, musique, prévention routière...

G- Enfance – Familles (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS évoque le Relais Petite Enfance.

Elle présente également le Conseil Municipal des Jeunes avec la prochaine élection qui se déroulera le 6 octobre pour les classes de CM1.

Marie-Dominique VILMUS relate la Fête de l'Été de la micro-crèche le Petit Prince.

H- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE fait un retour sur le forum des associations qui s'est déroulé le 9 septembre.

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 13 octobre.

Le programme du Festival l'Air d'en Rire à Bellevigny :

- Le 5 octobre : gala d'impro (complet)
- Le 6 octobre : Antonia de Redinger
- Le 7 octobre : les Frères Taloches

I- Urbanisme – Cadre de Vie (Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN présente les jardins familiaux :

- 32 parcelles de 50 m²
- 2 parcelles de 80 m²
- 32 jardiniers

J- Finances (Régis PLISSON)

Régis PLISSON informe le Conseil Municipal du suivi au plus près des factures d'énergie (gaz et électricité) pour lesquelles il y a une forte augmentation.

K- Patrimoine (Félix FLEURY)

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal de l'élaboration du projet « crèche » (choix techniques et matériaux avant l'appel d'offres).

Il fait également le point sur l'avancée des travaux de rénovation thermique à Saligny avec la mise en place de modulaires pendant les travaux.

15- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Restaurant l'Oasis : impayés de loyers, une procédure est en cours.
- La Poste recherche un commerce pour accueillir les services liés au courrier
- Médecins : le docteur JAMET accueille les patients depuis le 1^{er} juillet. Une étude est en cours avec le cabinet C3SI pour la mise en place de l'accueil de médecins salariés.
- La CC Vie et Boulogne étudie le transfert de la compétence « assainissement » prévue en 2026
- Planning des réunions fin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec elle le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Marché « rénovation thermique de 3 bâtiments à Saligny » : avenants
2. Décisions modificatives de crédits n° 2 – Budget Général 11700
3. Versement d'un acompte aux écoles primaires privées pour les fournitures scolaires – année 2023/2024
4. Espace Charette - locaux des associations culturelles : mission de maîtrise d'œuvre
5. Local 1 rue des Primevères – aménagement d'un immeuble : mission de maîtrise d'œuvre
6. Lotissement « les Tonnelles » : résultat de la 2^{ème} consultation pour la viabilisation (lot 02 – espaces verts)
7. Lotissement « les Tonnelles » : dénomination des voies
8. Désignation d'un référent déontologie pour les élus locaux

Suivent les signatures

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par M. Philippe BRIAUD, Maire,, compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 13 septembre 2023